

BUDGET PRINCIPAL : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - 2020

VU les dispositions de l'article L. 2241-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le bilan des acquisitions et cessions ci - dessous :

ACQUISITION : NEANT

CESSIONS :

Débiteurs	N° de titres	Parcelles	Libellé	Montant
TECNOR SOFAC	1020	BR 61, BR 62 et BR 64	Régularisation de voirie au Fromeur	20 489.20 €
TECNOR SOFAC	1021	E 2334, E 2335 et E 2336	Complément à la vente principale	3 066.47 €
DB PROMOTION	1094	BT 45	Délaissé de voirie, Budou	3 345.24 €
Madame Eliane PRONO	1019	BX 269	Domaine public, rue de l'Argoat	694.64 €
TOTAL				27 595.55 €

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 10 février 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

PREND ACTE du bilan précité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 17 février 2021

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 22.FEV. 2021

Et de la publication, le 22.FEV. 2021

Fait à Landivisiau, le 22.FEV. 2021

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

